

12 déc 2007 -13:32

Continuité de la Coopération au développement

En réponse à une question parlementaire, Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, en charge de la Coopération au Développement, s'est engagée à assurer la continuité de la Coopération au Développement de la Belgique.

En réponse à une question parlementaire, Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, en charge de la Coopération au Développement, s'est engagée à assurer la continuité de la Coopération au Développement de la Belgique.

Continuité de la Coopération au développement Bruxelles, le 12 décembre 2007. En réponse à une question parlementaire, Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, en charge de la Coopération au Développement, s'est engagée à assurer la continuité de la Coopération au Développement de la Belgique. En ce qui concerne la coopération indirecte, l'administration de la Coopération au Développement évalue en ce moment les plans d'actions 2008 des programmes quinquennaux en cours et les nouveaux programmes des ONG pour la période 2008-2010. Les plans d'actions 2008 des programmes en cours peuvent être approuvés par le gouvernement sortant. Les premières tranches de ces plans d'actions pourront être payées, le cas échéant, sur base des douzièmes provisoires. Les nouveaux programmes des ONG, engageant l'Etat de 2008 à 2010, ne pourront quant à eux être approuvés que par le Ministre responsable de la Coopération au Développement dans le prochain gouvernement. Néanmoins, si le nouveau gouvernement n'était pas encore formé pour le premier trimestre 2008, les mesures seront prises en accord avec l'administration du budget pour inscrire les crédits nécessaires dans la nouvelle loi de finance et permettre ainsi l'approbation des programmes des ONG. Pour répondre aux préoccupations légitimes des ONG et dans un souci de transparence, Sabine Laruelle a demandé que ces informations soient communiquées aux fédérations des ONG lors de la dernière réunion du Comité de concertation Pouvoirs publics - ONG, le 23 novembre dernier. La Ministre Sabine Laruelle tient à assurer que toutes les formes de coopération au développement continueront à fonctionner normalement l'année prochaine : tant la coopération indirecte (via les ONG et les autres partenaires non gouvernementaux), que la coopération multilatérale (via les organisations internationales) et la coopération bilatérale (d'Etat à Etat). En ce qui concerne la coopération bilatérale, la Ministre Laruelle a notamment signé cette semaine des engagements de plus de 60 millions d'euros en faveur de l'Afrique centrale pour la période 2008-2010, conformément aux Programmes Indicatifs de Coopération conclus avec les pays partenaires.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be